

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SARTHE

Le 30 novembre 2022 à 9H30, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe se sont réunis 3 rue Paul Beldant au Mans sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU

Assistaient à la séance :

Monsieur Didier REVEAU - Maire de la Ferté-Bernard
Monsieur Dominique AMIARD - Maire de Cures
Madame Lydie PASTEAU - Conseillère municipale de Pincé, suppléante de Madame Martine CRNKOVIC
Madame Anne-Marie GARNIER - Maire-Adjointe de Marolles-Les-Braults
Madame Annette Viel - Maire Adjointe de Saint-Paterne - suppléante de Monsieur Frédéric BEAUCHEF
Madame Yvelyne ASSIER - Maire de Les Mées
Monsieur Pascal DUPUIS - Maire du Grand-Lucé
Madame Patricia EDET - Vice-Présidente de la CDC de l'Huisne Sarthoise
Madame Martine RENAUT - Présidente du SMAEP de la Région Mancelle

Pouvoirs :

Monsieur Daniel COUDREUSE - Maire de Brûlon avait donné pouvoir à Monsieur Didier Reveau
Monsieur Jean-Paul BOISARD - Maire de Saint-Jean du Bois, avait donné pouvoir à Monsieur Pascal Dupuis
Madame Béatrice LATOUCHE - Maire du Lude avait donné pouvoir à Monsieur Didier Reveau
Madame Nathalie MORGANT - Maire de Parigné-l'Évêque, avait donné pouvoir à Monsieur Pascal Dupuis
Madame Françoise LELONG - Vice-Présidente de la CDC des Vallées de la Braye et de l'Anille, avait donné pouvoir à Monsieur Didier Reveau

Membres absents et excusés

Monsieur Anthony TRIFAUT - Maire de Montfort-le-Gesnois
Monsieur André FROGER - Conseiller municipal de Connerré
Monsieur Jean-Yves AVIGNON - Maire de Spay
Madame Claire HOUYEL - Maire-Adjointe d'Arnage
Madame Nathalie PASQUIER-JENNY - Maire de Parennes
Madame Patricia METERREAU - Maire-Adjointe de la Flèche
Monsieur Régis CERBELLE - Maire de Chantenay Villedieu

DECISION MODIFICATIVE 2022/02

Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi 84-53 du 26-01-1984 modifié,

Les membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité la décision modificative n° 2021/01, telle qu'elle suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT

N° COMPTE	INTITULES	BP	DM2	TOTAL
62268	Autres honoraires	0,00	4 000,00	4 000,00
6331	Transport	32 490,00	1 420,00	33 910,00
6332	Cotisations FNAL	8 107,00	355,00	8 462,00
6336	Cotisations CNFPT	15 403,00	674,50	16 077,50
6413	Personnel non titulaire	985 000,00	71 000,00	1 056 000,00
6451	Cotisations URSSAF	393 161,00	21 555,60	414 716,60
6453	Cotisations caisses retraites	241 947,00	2 982,00	244 929,00
6454	Cotisations ASSEDIC	39 893,00	2 875,50	42 768,50
		1 716		
	TOTAL DEPENSES	001,00	104 862,60	1 820 863,60

RECETTES FONCTIONNEMENT

N° COMPTE	INTITULES	BP	DM2	TOTAL
70842	Autres refacturations de personnel	1 550 000,00	100 862,60	1 650 862,60
	TOTAL RECETTES	1 550 000,00	100 862,60	1 650 862,60

Pour extrait certifié conforme
Fait au Mans, le 04 novembre 2021
Le Président

